

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 03 février 2022

Annule et remplace la délibération n° 2022-02-03-017 télétransmise le 11 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 28 janvier 2022, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	42
VOTANTS	50

Monsieur Jean-Marie GOUSSIN a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCACTION

Datée	Du 28/01/22
Affichée	du 28/01/22

OBJET

Marché PLUi - Avenant n° 1
au lot n° 3 - Plan Climat Air
Energie Territorial (PCAET)
avec labellisation Cit'ergie

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Serge GODARD, Philippe THOURET, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Charlene RENARD, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, François CARBONELL.

Pouvoirs : Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
François BRIZARD a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET
Virginie VIOLET a donné pouvoir à François CARBONELL

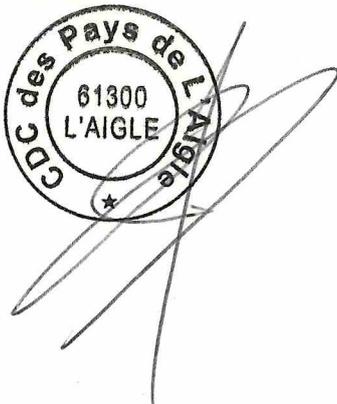
Acte rendu exécutoire après
publication le 16 mars 2022

Représentés : Franck GAULTIER représenté par Nicole MOUGEL
Guy MARTEL représenté par Xavier COLLET

Le Président,
Jean SELLIER

Absents excusés : Alexandra DEPARIS-AUBRIL
Nadège TROUILLET
François HUREL
Fabrice GLORIA

Absent : Pascal SUARD



Monsieur CARBONELL, Vice-Président délégué à l'Urbanisme, rappelle aux membres du Conseil que le marché relatif au Plan Local d'Urbanisme intercommunal regroupe 3 lots :

- Lot 1 : Extension du périmètre d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) tenant lieu de Programme Local de l'Habitat et soumis à Evaluation Environnementale
- Lot 2 : Extension du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)
- Lot 3 : Accompagnement pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et la labellisation Cit'ergie.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 05/07/2018, les lots ont été attribués de la façon suivante :

- Lot 1 : CITADIA, mandataire, pour un montant de 196 037,50 € HT soit 235 245 € TTC
- Lot 2 : EVEN Conseil, mandataire, pour un montant de 34 412,50 € HT soit 41 295 € TTC
- Lot 3 : EVEN Conseil, mandataire, pour un montant de 59 387,50 € HT soit 71 265 € TTC

Acte rendu exécutoire après
publication le 16 mars 2022

Le Président,
Jean SELLIER



Dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial (COT) signé avec l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique) fin 2021, l'Agence finance un bureau d'études pour l'accompagnement de la collectivité sur le volet Climat Air Energie (anciennement Cit'ergie). En l'espèce, l'ADEME va missionner le cabinet Carbone Consulting, actuellement cotraitant d'EVEN Conseil sur le lot 3 dudit marché. Il y a donc lieu de recourir à un avenant afin de soustraire de ce lot les missions relatives au volet Climat Air Energie. Cette modification représente une moins-value de 34 912 € HT.

Par ailleurs, au regard de l'évolution du cadre réglementaire, des missions doivent être reprises et ajoutées (notamment le diagnostic sur les matériaux biosourcés, la définition et validation des modalités de concertation ou encore la récolte et le traitement des données mises à jour). Ces modifications représentent une plus-value de 8 625 € HT.

Enfin, au regard de la situation sanitaire qui a fortement impacté l'avancement du projet, il y a lieu de prolonger la durée d'exécution de 31 mois.

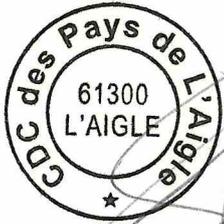
- Vu la délibération n°2018-07-05-148 du Conseil Communautaire en date du 5/07/2018 attribuant les marchés relatifs aux PLUI - RLPi - PCAET avec labellisation Cit'ergie sur le territoire de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2021-09-30-151 du Conseil Communautaire en date du 30/09/2021 validant l'engagement de la collectivité dans un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME,
- Considérant que les missions relatives au volet Climat Air Energie seront effectuées dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial,
- Considérant que le projet n'ayant pu avancer comme initialement prévu faute de moyens et du contexte sanitaire, nécessitant par conséquent des missions complémentaires et une prolongation de la durée du marché ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au lot n° 3 Plan Climat Air Energie Territorial avec labellisation Cit'ergie pour une moins-value de 26 287,00 € HT soit 31 544,40 € TTC et la prolongation de la durée d'exécution du marché de 31 mois
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après
publication le 16 mars 2022

Le Président,
Jean SELLIER



VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.